

Le 17 mai : Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie.

Voilà 10 ans que notre ministère est engagé dans la lutte contre les discriminations envers les personnels LGBT+, et met en œuvre des actions en relation étroite avec l'association Comin-G, l'association des personnels LGBT+ du ministère et de leurs ami-e-s, fondée en 2004. En 2015, **10 engagements spécifiques contre l'homophobie au travail** ont été pris, à l'issue d'un travail collectif entre les services RH, les organisations syndicales et Comin-G.

Outre cette action inédite et symbolique, le programme de la journée propose également un webinaire (une réunion collective directe via Internet) sur le thème : « **Mon enfant est homo ? bi? trans ? Des réponses pour l'accompagner** » (de 16h30 à 17h30 via webex - [lien webinaire](#)).

SOLIDAIRES FIP 62 salue les actions mises en œuvre ce jour et les engagements pris par notre Ministère mais regrette que certains de nos sites locaux oublient de mettre ces démarches en avant...

En ce 17 mai 2021, certaines associations défenderesses des droits humains qui organisent des actions contre les LGBTphobies ont choisi de dénoncer les violences physiques et morales contre les personnes LGBTQ+ (lesbienne, gay, bisexuelles, transgenre, queer et plus) qui découlent de comportements et attitudes homophobes et transphobes.

Pour comprendre pourquoi cette journée est essentielle dans notre société moderne rappelons simplement quelques dates de notre Histoire pas si éloignée que ça :

6 juillet 1750 : Bruno Lenoir et Jean Diot seront les derniers condamnés à mort et exécutés pour motif d'homosexualité en France ;

1791 : la France est le premier pays à dépénaliser l'homosexualité ;

1942 : pénalisation de l'homosexualité pour les mineurs sous le régime de Vichy avec la loi n° 744 du 6 août 1942 qui porte la majorité sexuelle pour les actes hétérosexuels à 15 ans et à 21 ans pour les actes homosexuels (article 331) ;

1982 (j'avais 3 ans c'est dingue ! Et vous?!): l'assemblée nationale vote la dépénalisation de l'homosexualité par la loi du 4 août 1982 et égalise l'âge de la majorité sexuelle. L'homosexualité n'est plus considérée comme un délit ;

17 mai 1990 : l'organisation mondiale de la santé supprime l'homosexualité de la liste des maladies mentales ;

2013 : le mariage est ouvert aux couples de personnes de même sexe. Loi n° 2013-404 du 17 mai 2013.

Et dans le reste du monde : dans 72 états au moins, les actes homosexuels sont condamnés par la loi, dans plusieurs pays, cette condamnation peut aller au-delà de dix ans et dans une dizaine de nations, la peine de mort peut être effectivement appliquée.

1960 meurtres homophobes ont pu être recensés officiellement entre 1980 et 2000. Dans ces conditions, il paraît difficile de penser que la "tolérance" gagne du terrain. Au contraire, dans la plupart de ces Etats, l'homophobie semble aujourd'hui plus violente qu'hier.

SOLIDAIRES FIP 62 s'associe à cette journée comme à toutes les journées de luttes contre tous types de discriminations.

Encore et toujours, syndicalement, nous devons nous mobiliser pour renforcer les droits de toutes et de tous, pour obtenir que l'Etat protège tous ses enfants, qu'ils soient nés ici ou ailleurs, qu'ils soient gay, lesbienne, trans ou hétéro, homme ou femme. Il est nécessaire de poursuivre le combat pour que cessent les discriminations contre les personnes séropositives, pour que les discriminations, parfois même certaines formes de persécutions, qui existent sur les bancs de nos écoles mais aussi dans les entreprises, les administrations, y compris à la DGFIP, soient sanctionnées sévèrement. Il faut également poursuivre le combat pour aller encore plus loin dans l'égalité des droits et pour construire une société qui ne renforce pas les inégalités.

Chaque journée, qu'elles soient une journée de table ronde, comme aujourd'hui à la DDFiP62, qu'elle soit une journée mondiale ou internationale, doit être dédiée à la lutte contre les discriminations.

